

Chapiteau 40 mètres- École nationale de cirque, Montréal

TERRAIN

Le locataire doit s'assurer que le terrain choisi pour l'installation du chapiteau répond aux spécifications suivantes :

La superficie du terrain doit avoir les dimensions minimales suivantes (dimension pour les tentes seulement):

Chapiteau 40 mètres: 60 mètres X 60 mètres

Tente de 17 mètres: 25 mètres X 25 mètres

La pente du terrain ne doit pas excéder 24 pouces sur un diamètre de 40 mètres.

Le terrain doit être libre de tout obstacle et de toutes autres installations (bâtiments, lampadaires, lignes électriques ou autres). Sa surface doit être nivelée et préférentiellement asphaltée.

Le terrain doit être accessible à tout véhicule, y compris des remorques de 18 mètres (60 pieds) de longueur.

Le terrain doit être suffisamment éclairé pour y travailler la nuit.

Le sous-sol du terrain doit être connu afin d'éviter tout bris ou fuite des conduits lors de l'installation des piquets. Les câbles électriques, téléphoniques, les égouts, les conduits d'eau et de gaz devront être marqués au sol avant que ne débute le montage.

Les plans et les rapports détaillés du sous-sol doivent être remis au locateur avant que ne débute le marquage.

Le terrain doit pouvoir recevoir des piquets d'une profondeur minimale de 1,52 mètres (5 pieds).

Selon la nature, la pente et la capacité d'égouttement du terrain, il faudra prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher la pénétration d'eau sous la tente.

Responsabilités du locataire